

- 23-264 4.5. Installation de panneau – Stationnement interdit – Intersection des rues Gauthier et Provost
- 23-265 4.6. Installation et déplacement de panneaux – Stationnement interdit – Place d'Amboise
- 23-266 4.7. Installation et déplacement de panneaux – Arrêt obligatoire – Boulevard des Hauts-Bois
- 23-267 4.8. Installation de panneaux – Arrêt obligatoire – Intersection rue Paul-De Maricourt et place Paul-De Maricourt
- 23-268 4.9. Installation et retrait de panneaux de signalisation – Modification de la signalisation relative au stationnement – Rue Saint-Joseph
- 23-269 4.10. Demandes – Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Montée des Quarante-Deux (route 229), à l'intersection du rang de la Vallée
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- 23-270 5.1. Embauche – Chef de section – génie civil – Service des infrastructures et gestion des actifs
- 23-271 5.2. Adoption – Guide de rémunération des postes non couverts par un contrat de travail
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 23-272 6.1. Autorisation de signature – Cautionnement – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Caisse Desjardins des Patriotes
- 23-273 6.2. Autorisation de signature – Cautionnement – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Banque de Montréal
- 23-274 6.3. Autorisation de signature – Addenda – Entente et établissement de servitude – Bornes de recharge pour véhicules électriques – Hydro-Québec
- 23-275 6.4. Autorisation de signature – Entente relative aux modalités d'application de la programmation des activités aquatiques au Centre aquatique Beloeil – Ville de Beloeil et Sopiari gestion sportive
- 23-276 6.5. Autorisation de signature – Acte de résiliation de servitude de passage et de non-construction – Abrogation de la résolution 22-142
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
- 23-277 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 23-278 7.2. Achat d'équipement et de fournitures – Fonds de roulement
- 23-279 7.3. Autorisation de signature – Gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 8. INFRASTRUCTURES**
- 23-280 8.1. Adjudication – Travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc – Phase 2 – Projet R-1258, lot 4
- 23-281 8.2. Provision – Travaux de réfection du rang de la Vallée et construction de réseaux d'aqueduc – Phase 2 – Projet R-1258, lot 4
- 23-282 8.3. Adjudication – Achat d'un camion dix roues – Projet SA-23-18 – Fonds de roulement

23-283 8.4. Attribution – Fourniture et livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2023 – Projet SA-23-19

9. LOISIRS

23-284 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

23-285 9.2. Aide financière – Association de rugby junior Rive-Sud

23-286 9.3. Aide financière – Journée de la famille de Sainte-Julie inc.

23-287 9.4. Autorisation de remboursement – École de karaté Sankudo Ste-Julie

23-288 9.5. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures 2023 – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

23-289 9.6. Autorisation de signature – Contrat de location relatif à l'utilisation de l'aréna pour la saison 2023-2024 – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-290 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

23-291 10.2. Demande de dérogation mineure – Implantation de conteneurs – 1900, rue Raymond-Blais (Restaurant St-Hubert) – Zone C-151

23-292 10.3. Demande de dérogations mineures – Aménagement de l'aire de stationnement – 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

23-293 10.4. Demande de dérogation mineure – Superficie d'une remise – 1532, rue des Oeillets – Zone H-222

23-294 10.5. Autorisation de signature – Entente – Arbre-Évolution COOP de solidarité

23-295 10.6. Approbation – Demande d'implantation d'une tour de télécommunications – Rogers Communications inc.

23-296 10.7. Autorisation – Système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron – Lot 5 881 471 du Cadastre du Québec

23-297 10.8. Aide financière – Villa de l'Amitié

11. RÉGLEMENTATION

23-298 11.1. Renouvellement – Avis de motion – Règlement 1101-115 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ce secteur ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones » – Zones P-201, C-205, H-212, H-215, C-302 et C-305

23-299 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1284 visant l'imposition de contributions destinées au financement en tout ou en partie de dépenses liées aux infrastructures et équipements municipaux

23-300 11.3. Adoption – Règlement 1239-2 modifiant le *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* afin de permettre aux directeurs d'attribuer des contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 20 000 \$

- Qu'il tienne compte des dizaines de commentaires qui seront transmis par la TPECS d'ici le 10 juillet 2023, notamment les mesures visant les ajustements du périmètre d'urbanisation, les seuils minimaux de densité et les cibles de logements sociaux et abordables;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-259

AUTORISATION – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la résolution 23-012 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2023 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 23-012;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux activités suivantes :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Souper-spectacle au Théâtre des Hirondelles de la FADOQ (Pierre Champagne)	26 août 2023 Théâtre des Hirondelles à Saint-Mathieu-de-Beloeil	Souper-spectacle : 85 \$ Spectacle : 46 \$	2	92 \$
Soirée du 40 ^e anniversaire du Groupe Amical de Sainte-Julie	9 septembre 2023 Centre communautaire de Sainte-Julie	35 \$	9	315 \$
Exposition Agricole de Calixa-Lavallée Souper Méchoui seulement	7 juillet 2023 Pavillon Agiska à Calixa-Lavallée	35 \$	3	105 \$
Exposition Agricole de Calixa-Lavallée Entrée et souper Méchoui	7 juillet 2023 Pavillon Agiska à Calixa-Lavallée	50 \$	1	50 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLU :

D'installer un panneau « Arrêt interdit » sur le boulevard des Hauts-Bois, direction ouest, à l'intersection de l'avenue du Lac;

DE retirer le panneau « Arrêt interdit » sur le boulevard des Hauts-Bois, direction ouest, à l'intersection de la rue d'Angoulême;

Le tout conformément au plan *CSP-19juin2023-6* joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-267

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE – INTERSECTION RUE PAUL-DE MARICOURT ET PLACE PAUL-DE MARICOURT

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 juin 2023, d'ajouter des panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue Paul-De Maricourt et de la place Paul-De Maricourt, et ce, afin d'augmenter la visibilité à cet endroit;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'arrêt dans toutes les directions de l'intersection de la rue Paul-De Maricourt et de la place Paul-De Maricourt, le tout conformément au plan *CSP-19juin2023-11* joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-268

INSTALLATION ET RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – MODIFICATION DE LA SIGNALISATION RELATIVE AU STATIONNEMENT – RUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 19 juin 2023, de modifier la signalisation relative au stationnement sur la rue Saint-Joseph, du côté de l'école l'Arpège, entre la rue Principale et la courbe de la rue, et ce, dans le but d'augmenter la sécurité des élèves à cet endroit;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE retirer les panneaux « Arrêt interdit, 8h-8h30, 14h15-15h45, sauf autobus, jours de classe »;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de diminuer la vitesse permise sur le tronçon à 90 km/h et d'ajouter un feu de circulation à l'intersection du rang de la Vallée et de la route 229 pour rendre cette intersection sécuritaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE demander au MTMD de réduire la vitesse permise sur le tronçon à 90 km/h de la route 229 à Sainte-Julie, en réduisant cette limite de vitesse à 70 km/h afin d'uniformiser la vitesse permise sur toute la portion située entre l'autoroute 20 et le chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie;

DE demander au MTMD de participer financièrement à l'élaboration des plans et devis de construction pour l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection du rang de la Vallée;

DE demander au MTMD de participer financièrement aux travaux à réaliser pour l'installation d'un feu de circulation afin d'assurer une meilleure circulation et d'accroître la sécurité des usagers de la route;

D'autoriser les directions concernées à poursuivre les démarches nécessaires auprès du ministère dans le but de donner plein effet aux présentes;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-270

EMBAUCHE – CHEF DE SECTION - GÉNIE CIVIL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de chef de section - génie civil;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Audrey-Anne Chevigny-Lépine à titre de chef de section - génie civil au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 11 septembre 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie se porte caution en faveur de la Caisse Desjardins des Patriotes d'un montant de 1 625 000 \$ pour 20 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans la « Convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme ou d'une tranche d'un prêt à terme fractionné » et le document intitulé « Prolongation de crédit et/ou modifications - 30329-153126 » joints en annexe de la présente résolution;

QUE la caution de 1 625 000 \$ remplace la caution de 5 000 000 \$ intervenue le 6 juin 2006 en faveur de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe et coordonnatrice aux projets spéciaux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tous les documents donnant effet à la présente résolution, dont la « Convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme ou d'une tranche d'un prêt à terme fractionné » et le document « Prolongation de crédit et/ou modifications – 30329-153126 », le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-273

AUTORISATION DE SIGNATURE – CAUTIONNEMENT – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – BANQUE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après le « CCSSJ ») est un organisme à but non lucratif voué à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles et de loisir sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le CCSSJ est propriétaire de la piscine intérieure de Sainte-Julie et de l'aréna de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le 8 mars 2016, la Ville de Sainte-Julie s'est portée caution en faveur de la Banque de Montréal des obligations du CCSSJ pour la construction d'une 3^e glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie pour un montant maximal de 15 000 000 \$, tel qu'il appert de la résolution 16-112;

ATTENDU QUE le CCSSJ désire effectuer des travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine intérieure située au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le CCSSJ demande à la Ville de Sainte-Julie de se porter caution en faveur de la Banque de Montréal pour un montant additionnel de 1 540 000 \$ afin de réaliser ces travaux;

ATTENDU QUE la Banque de Montréal exige que la Ville de Sainte-Julie se rende caution de ces obligations;

ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie se porte caution en faveur de la Banque de Montréal des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour un montant maximal de 13 916 000 \$ pour vingt (20) ans, selon les termes et conditions mentionnés du document intitulé « Lettre d'entente - Modification et reformulation », dont copie est jointe à la présente résolution;

QUE la caution de 13 916 000 \$ remplace la caution de 15 000 000 \$ intervenue le 8 mars 2016 en faveur de la Banque de Montréal;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de ces obligations;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe et coordonnatrice aux projets spéciaux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tous les documents donnant effet à la présente résolution, dont la « Lettre d'entente - Modification et reformulation », le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-274

AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA – ENTENTE ET ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE – BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et Hydro-Québec ont signé une entente pour le déploiement de deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur une partie des lots 5 429 367 et 5 432 682 du Cadastre du Québec, conformément à la résolution 22-473 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 octobre 2022;

ATTENDU QU'Hydro-Québec souhaite également construire et exploiter des stations de bornes de recharge pour véhicules électriques mi-lourds et lourds sur un terrain appartenant à la Ville de Sainte-Julie, soit plus particulièrement sur une partie du lot 5 545 103 du Cadastre du Québec situé près du 2238, rue Bombardier;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie accepte de fournir les droits de servitude sur cette partie de lot requise pour la construction et l'exploitation des stations de bornes de recharge pour ces véhicules électriques mi-lourds et lourds;

23-276

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RÉSILIATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE NON-CONSTRUCTION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-142

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a autorisé la signature d'un acte de résiliation de servitude de passage et de non-construction lors de la séance ordinaire du conseil du 22 mars 2022, résolution 22-142;

ATTENDU QUE cette autorisation visait le lot 5 542 256 du Cadastre du Québec, appartenant à District Sainte-Julie 173 S.E.C.;

ATTENDU QUE District Sainte-Julie 173 S.E.C. désire construire un projet de développement commercial et résidentiel sur le lot 5 542 256 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot précité a fait l'objet de divers opérations cadastrales et transferts de propriété depuis l'adoption de la résolution 22-142;

ATTENDU QUE District Sainte-Julie 173 S.E.C. est dorénavant propriétaire des lots 6 424 165 et 6 424 170 du Cadastre du Québec et que les sociétés en commandite District Sainte-Julie DJ5 S.E.C., District Sainte-Julie DJ4 S.E.C., District Sainte-Julie DJ3 S.E.C. et District Sainte-Julie DJ1 S.E.C. sont dorénavant propriétaires respectivement des lots 6 424 166, 6 424 167, 6 424 168 et 6 424 169 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces lots sont affectés d'une servitude en faveur du lot 6 135 861 du Cadastre du Québec, propriété de la Ville de Sainte-Julie, aux termes d'un acte reçu devant M^e Georges A. Brosseau, notaire, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 199 671;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie consent à résilier partiellement cette servitude, en autant qu'est concernée la servitude de passage et de non-construction;

ATTENDU QUE la Ville consent également à renoncer à l'engagement d'accorder, en sa faveur, un accès direct d'une largeur de cinquante pieds (50') au stationnement à l'avant du centre commercial;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière et coordonnatrice aux projets spéciaux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de résiliation partielle de servitude à intervenir avec District Sainte-Julie 173 S.E.C. et autres, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'abroger la résolution 22-142.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-277

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 2 juin 2023 au 29 juin 2023 :

- | | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| ▪ Liste F-2023-13 | Chèque à ratifier | 983 027,82 \$ \$ |
| ▪ Liste F-2023-14 | Comptes à payer | 3 243 628,63 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 juin 2023 au 29 juin 2023 apparaissant sur les listes F-2023-13 et F-2023-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-278

ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 12 juin 2023 soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, de 2024 à 2028, pour une somme de 9 485,44 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-279

AUTORISATION DE SIGNATURE – GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville de Sainte-Julie soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- Patrick Quirion Trésorier;
- Roxane Lefebvre Chef de section - comptabilité et trésorière adjointe;
- Geneviève Biron Chef de section - finances et trésorière adjointe.

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

D'autoriser Mme Nathalie Deschesnes, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le document intitulé « ajout_retrait_MAG_detenteur_FR », dont copie est annexée à la présente, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

DE transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-280

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET
CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC – PHASE 2 – PROJET R-1258, LOT 4**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réfection du rang de la Vallée et la construction de réseaux d'aqueduc – phase 2;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 juin 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1258, lot 4 concernant des travaux de réfection du rang de la Vallée et la construction de réseaux d'aqueduc – phase 2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Civilpro inc., située au 2810, montée de Picardie, Varennes, Québec, J3X 0K7, pour un montant de 1 307 500 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-281

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA VALLÉE ET
CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC – PHASE 2 – PROJET R-1258, LOT 4**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1258, lot 4 concernant des travaux de réfection du rang de la Vallée et la construction de réseaux d'aqueduc – phase 2 à l'entreprise Excavation Civilpro inc. pour une somme de 1 307 500 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 91 525 \$, portant la dépense autorisée à 1 399 025 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-282

ADJUDICATION – ACHAT D’UN CAMION DIX ROUES – PROJET SA-23-18 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne à gravier ainsi qu'une benne en « V » avec équipements de déneigement et un système de boîtes interchangeables;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-23-18 concernant l'achat d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne à gravier ainsi qu'une benne en « V » avec équipements de déneigement et un système de boîtes interchangeables au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Solution V2G inc. située au 171, boulevard Labbé Nord, unité 6, Victoriaville, Québec, G6P 1A7, pour un montant de 439 591,97 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 juin 2023;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 500 \$, toutes taxes comprises, pour compléter le lettrage du véhicule;

QUE cet achat totalisant 401 862,63 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2024 à 2033;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du camion;

D'autoriser la disposition de l'unité 419;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition de l'unité 419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-283

ATTRIBUTION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DE PUISARDS ET DE REGARDS POUR L'ANNÉE 2023 – PROJET SA-23-19

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et la livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-23-19 concernant la fourniture et la livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2023, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc., située au 3800, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Longueuil, Québec, J3Y 6T1, pour un montant de 47 262,20 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 15 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-284

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommée, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT (Ringuette)	MONTANT
EMY BOUCHER	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
MARILOU BRANCO	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
LÉONIE BROCHU	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
ARIANE CYR	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
EVELYNE CYR	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
JULIETTE CYR	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
LILY JEAN	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
SOPHIE MARCIL	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$

ALY MORIN	Championnat provincial A et B - Atome A	75 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial A et B - Atome A	200 \$
KAMILIA BEAULIEU	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
LÉA BRUNELLE	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
NOÉMIE MARCIL	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
ÉMILIE PROULX	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
MIA SIMARD	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
SIENA LAMOUREUX	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
LORY LAFOND	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
LÉA-ROSE JEAN	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
AMY GRACE LACASSE	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
LÉA BRUNELLE	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
CASSANDRE PAQUETTE	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
SARAH BENOÎT	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
CHLOÉ BISSONNETTE	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	75 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Benjamine A	200 \$
MEGANE ARCHER	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
NOÉMIE BISAILLON	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
JADE BOUCHER	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
ANABELLE BRUNET	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
AURÉLIE CYR	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
ELSA LAMOUREUX	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
JEANNE LAVOIE	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
MARISOL MONGE	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
MIKA REID	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
LAURIE REMINGTON	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
LÉA-ROSE ST-ONGE	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
ÉLIANE TANGUAY	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
ISABELLE THOMASSIN	Championnat provincial LRQ - Junior A	75 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Junior A	200 \$

ROSALIE BABINEAU	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
EMMY BAROLET	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
AMÉLIE BISAILLON	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
LAURIE BRACKEN	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
ANGÉLIE GILBERT	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
NOÉMY GOSSELIN	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
MÉLIANE HÉROUX	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
MEGAN LACOMBE	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
EVE LANDRY	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
LAURANA LAPOINTE	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
MAEVA LAROCQUE	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
MAÉLIE MARQUIS-DUBÉ	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
JADE NOLET	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
ANNE-LAURIE PELOQUIN	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
LÉA SIMARD	Championnat provincial LRQ - Cadette A	75 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ - Cadette A	200 \$
MARGUERITE BOUDREAU	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
ÉLODIE CHARRON	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
ÈVA-ANNE CYR	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
ELIZABETH FORTIER	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
ALYCIA FOURNIER	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
CHLOÉ HUNTER	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
FLORENCE MANDANICE	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
CORALIE MESSIER	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
NOÉMIE PLANTE	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
MARINA RAVENELLE	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
MAGALIE SAVARIA	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
ARIANNE ST-GELAIS	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
DANIE TOURIGNY	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$
MAUDE VIENS	Championnat provincial A et B - Cadette B	75 \$

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE rembourser à l'École de karaté Sankudo Ste-Julie un montant de 9 000 \$, correspondant à 50 % du coût annuel de location du local situé au pavillon Thérèse-Savard-Côté pour les années 2019, 2020 et 2021;

D'accorder ce remboursement sous forme de crédit sur la facturation des heures d'utilisation du dojo, en versements égaux sur une période de trois (3) ans, soit 2023, 2024 et 2025;

DE résilier le protocole intitulé « Protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et l'École de karaté Sankudo Ste-Julie concernant l'aménagement et la location d'un local au pavillon Thérèse-Savard-Côté ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-288

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES 2023 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoire extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU le paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant la gestion des piscines extérieures pour la saison estivale 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures pour la saison estivale 2023;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires au paiement des coûts des services offerts par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, le tout selon les modalités prévues au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-289

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2023-2024 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), conformément à la résolution 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville de Sainte-Julie en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2023-2024 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 3 juillet 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location à intervenir avec le CCSSJ pour la saison 2023-2024, joint en annexe de la présente résolution, ainsi que tout autre document requis pour y donner effet;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-290

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

La demande de **PIIA 23-21** pour l'ajout d'une fenêtre en façade de la propriété située au **2068, rue René-Lévesque**, et ce, conformément à la résolution 523.2.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-22** pour la construction d'une remise sur la propriété située au **1128-1132, rue Desrochers**, et ce, conformément à la résolution 523.3.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-23** visant la rénovation, pour l'ajout d'un logement accessoire, de la propriété située au **2077, rue de l'Église**, et ce, conformément à la résolution 523.4.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-24** pour l'affichage de la nouvelle place d'affaires située au **2020, chemin du Fer-à-Cheval, local 101** (Chez Cheval), et ce, conformément à la résolution 523.5.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-25** pour l'affichage de la place d'affaires située au **2630, rue Principale** (La Petite Gourmette), et ce, conformément à la résolution 523.6.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-26** pour le développement et l'architecture de la boucle J (Projet Vilamo), en considérant qu'un amendement au *Règlement de zonage 1101* sera amorcé sous peu, dans le cadre du projet de règlement omnibus, afin de réduire le ratio du nombre minimal de cases de stationnement requises de 2 cases par logement à 1,5 case, le tout conformément à la résolution 523.7.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023;

La demande de **PIIA 23-27** pour le développement et l'architecture de la boucle F – Phase 2 (Projet Vilamo), en considérant qu'un amendement au *Règlement de zonage 1101* sera amorcé sous peu, dans le cadre du projet de règlement omnibus, afin de permettre un empiètement de 2 mètres dans la marge minimale prescrite de 7 mètres, pour les balcons couverts à l'arrière des résidences, le tout conformément à la résolution 523.8.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023;

La demande de **PIIA 23-28** pour la rénovation, l'aménagement paysager et l'affichage de la place d'affaires située au **1900, rue Raymond-Blais** (restaurant St-Hubert), en considérant que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure et en recommandant l'amendement prévu au prochain projet de règlement omnibus, le tout conformément à la résolution 523.10.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023;

La demande de **PIIA 23-29** pour l'aménagement paysager, visant le réaménagement du stationnement, de la propriété située au **94, boulevard des Hauts-Bois**, en considérant que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure et en recommandant l'amendement prévu au prochain projet de règlement omnibus, le tout conformément à la résolution 523.11.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023;

La demande de **PIIA 23-30** pour la rénovation de la propriété située au **492, rue Jacques-Rousseau**, et ce, conformément à la résolution 523.12.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-31** pour l'aménagement paysager du futur bâtiment multifamilial au **851, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 523.13.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-32** pour l'aménagement paysager de la place d'affaires située au **1425, montée Sainte-Julie** (Tropicazoo), et ce, conformément à la résolution 523.14.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

La demande de **PIIA 23-33** pour la construction d'une remise en cour arrière de la propriété située au **1532, rue des Oeillets**, en considérant que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure, le tout conformément à la résolution 523.15.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023;

La demande de **PIIA 23-34** pour l'aménagement paysager, visant l'aménagement de conteneurs, de la place d'affaires située au **2133, boulevard Armand-Frappier** (Zukari), et ce, conformément à la résolution 523.16.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2023 ;

23-292

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 94, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-118

ATTENDU QU'une demande de plans-concept pour le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement, accompagnée d'une demande de dérogations mineures, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour le bâtiment multifamilial situé au 94, boulevard des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE la demande initiale de dérogations mineures consiste à aménager une aire de stationnement comprenant deux cases de stationnement par logement, nécessitant l'octroi de plusieurs dérogations mineures, tels la réduction de la dimension des cases de stationnement;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 7 du chapitre 3 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, mais avec les modifications retenues par ledit comité, dont notamment un ratio maximal de 1,5 case de stationnement par logement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 523.11.23 adoptée le 14 juin 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 94, boulevard des Hauts-Bois, afin d'autoriser :

- des cases de stationnement d'une largeur de 2,4 mètres plutôt que 2,6 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- des cases de stationnement d'une largeur de 2,7 mètres plutôt que 3 mètres pour celles situées aux extrémités de l'aire de stationnement, tel que prévu au point 2 de l'article 4.6.4.4.4 du *Règlement de zonage 1101*;
- une aire de stationnement localisée à 0,61 mètre de la limite arrière du lot et à 1,59 mètre de la limite latérale gauche, plutôt qu'à 2 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- aucune distance entre l'aire de stationnement et la terrasse adjacente au rez-de-jardin, pour le logement de gauche en sous-sol, plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;

- une allée d'accès d'une largeur de 6,04 mètres plutôt que 7 mètres, tel que prévu au tableau 4.10 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- une allée de circulation d'une largeur de 5,82 mètres plutôt que 7 mètres, tel que prévu au tableau 4.11 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*; et
- l'absence de zone tampon le long de la limite séparant l'emplacement de la propriété résidentielle unifamiliale isolée à l'arrière, contrairement aux dispositions de l'article 4.7.5.1 du *Règlement de zonage 1101*;

le tout conditionnellement à ce que :

- les arbres existants de part et d'autre de l'allée d'accès au stationnement soient conservés;
- le site comprenne un minimum de 12 arbres à grand déploiement en marge fixe sur rue, fixe sur rue secondaire avant et avant secondaire, le tout devant être présenté à l'aide d'un plan montrant les emplacements et les essences, à déposer au Service de l'urbanisme pour approbation;
- les conteneurs soient installés sur une dalle en béton au bout de l'allée de circulation;
- les nouvelles cases de stationnement soient faites de pavés alvéolés plutôt que d'asphalte traditionnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-293

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UNE REMISE – 1532, RUE DES OEILLETES – ZONE H-222

ATTENDU QU'une demande de plans-concept pour l'installation d'une remise en marge fixe sur rue secondaire, accompagnée d'une demande de dérogation mineure, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 1532, rue des Oeillets;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à augmenter la superficie de la remise à 27 mètres carrés plutôt qu'à 15 mètres carrés, comme prévu à l'article 4.2.3.5 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 523.15.23 adoptée le 14 juin 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1532, rue des Oeillets afin d'autoriser une remise d'une superficie de 27 mètres carrés plutôt que 15 mètres carrés, comme prévu à l'article 4.2.3.5 du *Règlement de zonage 1101*, le tout conditionnellement à ce que :

- les choix finaux des matériaux soient soumis au Service de l'urbanisme pour approbation;
- des plantations d'arbres à grand déploiement soient réalisées du côté droit de la propriété en cour arrière, entre le nouveau bâtiment et la limite du terrain, afin de camoufler ce dernier de la voie publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-294

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ

ATTENDU QUE Arbre-Évolution COOP de solidarité (ci-après « Arbre-Évolution ») est une coopérative qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire co-évoluer les activités culturelles et sociales de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

ATTENDU QUE Arbre-Évolution, dans le cadre de son Programme de reboisement social, met sur pied des projets de plantation d'arbres dans des communautés afin de séquestrer le dioxyde de carbone (CO₂) et de réduire l'empreinte écologique générée par des tierces parties représentées par Arbre-Évolution;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est l'hôte du projet de plantation de 586 arbres au parc Desrochers par l'entremise de ce programme et subventionne la totalité ou une partie de celui-ci pour ses besoins de verdissement;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre Arbre-Évolution et la Ville pour la réalisation de ce projet de reboisement sur le territoire de la ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente à intervenir avec Arbre-Évolution COOP de solidarité, ainsi que tout autre document, dans le cadre du projet de plantation d'arbres au parc Desrochers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-295

APPROBATION – DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – ROGERS COMMUNICATIONS INC.

ATTENDU QUE la compagnie Rogers Communications inc. (ci-après « Rogers ») a déposé au Service de l'urbanisme, le 19 juin 2023, une demande pour l'implantation d'une tour supplémentaire de télécommunications sur le territoire de la ville de Sainte-Julie afin d'améliorer le réseau cellulaire dans le secteur de l'école secondaire du Grand-Coteau;

ATTENDU QUE Rogers justifie cette demande à la suite de plaintes à l'effet que le signal cellulaire est faible dans ce secteur;

ATTENDU QUE Rogers désire implanter cette tour de télécommunications, d'une hauteur approximative de 56 mètres (183 pieds) dans le parc industriel, à l'extrémité ouest de la rue Léonard-De Vinci, soit plus particulièrement sur une partie du lot 5 429 372 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est opposée à cette demande, notamment pour des raisons reliées à la beauté du paysage naturel qu'est le mont Saint-Bruno, conformément à la résolution 20-502 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE plusieurs alternatives de sites ont été proposées à Rogers afin que cette tour soit implantée à un autre endroit, mais elles ont toutes été rejetées par cette dernière;

ATTENDU QU'après maintes démarches, le conseil municipal se résigne à accepter le projet de Rogers;

ATTENDU QUE Rogers a cependant accepté, à la demande du conseil municipal, que la tour soit de type monopole et qu'elle soit galvanisée afin de mieux se confondre à l'environnement;

ATTENDU QUE la consultation publique pour ce projet d'implantation d'une tour de télécommunications sur le lot 5 429 372 s'est terminée le 23 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter la demande de Rogers Communications inc. pour l'implantation d'une tour de télécommunications sur une partie du lot 5 429 372 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, conditionnellement à ce que la tour soit de type monopole et qu'elle soit galvanisée afin de mieux se confondre à l'environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-296

AUTORISATION – SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION DE VIDÉOTRON – LOT 5 881 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation sur le territoire de la ville de Sainte-Julie d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le lot 5 881 471 du Cadastre du Québec, situé au 1002, chemin de Touraine à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « Notification du public »;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une décision favorable de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ), précisant notamment que l'ensemble de l'installation doit se retrouver à l'intérieur de la partie du terrain en droit acquis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact, compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, tel qu'autorisé par la décision numéro 439348 de la CPTAQ, sur le lot 5 881 471 du Cadastre du Québec;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de Yan Triponez, Partenaire d'affaires, Permis & Affaires municipales, Vice-Présidence Déploiements Technologiques

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-297

AIDE FINANCIÈRE – VILLA DE L'AMITIÉ

ATTENDU QUE la Villa de l'Amitié doit procéder à d'importants travaux de rénovation de son bâtiment situé sur la rue Lamoureux, pour assurer et améliorer la qualité de vie de ses locataires;

ATTENDU QUE le site a le potentiel d'augmenter substantiellement le nombre de logements pour améliorer l'offre de logements abordables et sociaux sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Julie est la ville canadienne ayant le plus faible taux d'inoccupation résidentiel, avec seulement 0,4 % de logements vacants selon les données de 2022 d'une étude réalisée par le portail Web Point2 Homes et le Rapport sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

ATTENDU QUE le conseil municipal est particulièrement sensible au faible pourcentage de logements vacants, qui entraîne inévitablement une pénurie de logements abordables et réguliers sur le territoire de la ville ainsi qu'un prix très élevé des loyers;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement de la Villa de l'Amitié pourra répondre en partie au besoin vital de se loger des ménages à faible revenu;

ATTENDU QUE des demandes d'aides financières de la Villa de l'Amitié sont actuellement en traitement et que la réalisation du projet dépend grandement de l'octroi de subventions compte tenu de la réalité du marché et de la capacité financière limitée de cet organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite la réalisation du projet d'agrandissement de la Villa de l'Amitié et compte tenu le peu de moyens financiers de l'organisme, la Ville désire apporter une contribution financière pour la réalisation d'esquisses préliminaires d'architecture liée à la planification du projet;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'octroyer une aide financière de 20 695,50 \$, toutes taxes comprises, à la Villa de l'Amitié pour la réalisation d'esquisses préliminaires d'architecture liée à la planification du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-298

RENOUVELLEMENT – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS CE SECTEUR AINSI QUE CERTAINES DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES » – ZONES P-201, C-205, H-212, H-215, C-302 ET C-305

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ce secteur ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones » – Zones P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

23-299

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1284 VISANT L'IMPOSITION DE CONTRIBUTIONS DESTINÉES AU FINANCEMENT EN TOUT OU EN PARTIE DE DÉPENSES LIÉES AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1284 visant l'imposition de contributions destinées au financement en tout ou en partie de dépenses liées aux infrastructures et équipements municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1284 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-300

ADOPTION – RÈGLEMENT 1239-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1239 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE PERMETTRE AUX DIRECTEURS D'ATTRIBUER DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE VALEUR MAXIMALE DE 20 000 \$

ATTENDU l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'article 2.3.2. du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* délègue aux directeurs et à la directrice générale le pouvoir d'attribuer des contrats de services professionnels selon certains seuils;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cet article 2.3.2. afin d'augmenter le seuil de dépenses pouvant être autorisées par les directeurs pour ce type de contrats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 juin 2023, sous le numéro 23-251;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1239-2 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de permettre aux directeurs d'attribuer des contrats de services professionnels d'une valeur maximale de 20 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23-301

ADOPTION – RÈGLEMENT 1240-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1240 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE MODIFIER LES NORMES MINIMALES APPLICABLES RELATIVES AUX RECHERCHES DE PRIX POUR LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'article 4.3.1. du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* établit les normes minimales à respecter lors de l'octroi de contrats, autres que ceux pour services professionnels, notamment en ce qui a trait au nombre de recherches de prix à effectuer pour les contrats d'une valeur de 2 000 \$ à 24 999 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cet article 4.3.1 afin qu'il vise également les contrats de services professionnels;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 juin 2023, sous le numéro 23-252;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1240-1 modifiant le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle afin de modifier les normes minimales applicables relatives aux recherches de prix pour les contrats de services professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME – 14 JUIN 2023**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 14 juin 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 3 juillet 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2023, lequel est joint à la présente.

**LISTES DES ORGANISMES RECONNUS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 10 mai 2022 de la nouvelle politique de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a transmis à tous ses organismes déjà accrédités la nouvelle politique ainsi que le formulaire de demande de soutien;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a analysé les demandes de soutien transmises par certains organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les rapports présentés par le Service des loisirs lors des commissions administratives des 5 juin 2023, 12 juin 2023 et 3 juillet 2023;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des listes des organismes reconnus jointes à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Service des finances			
Lévesque, Samuel	Régulier	Conseiller en approvisionnement	26 juin 2023
Service des loisirs			
Perron, Lyna	Régulier	Agent de bureau à temps partiel	10 juillet 2023
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Desmarais, Rosalie	Surnuméraire	Remplacement administratif	19 juin 2023
Service des loisirs			
Daigle, Nicole	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	12 juin 2023
Lachance, Hugo	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Côté, Isabelle	Surnuméraire	Commis à la bibliothèque	19 juin 2023
Chapleau, Lauriane	Non-syndiqué	Animatrice médialab	19 juin 2023
Lavoie, Jeanne	Étudiant	Surveillant-animateur à l'accueil	26 juin 2023

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Vacances** – M. Mario Lemay souhaite de belles vacances aux citoyens et les invite à profiter de la saison estivale pour passer du temps à l'extérieur en famille et entre amis.
- **Planification stratégique 2023-2027** – M. Lemay remercie les 1 009 citoyens qui ont participé à la phase 1 de la planification stratégique et mentionne que les données recueillies seront analysées et permettront de déterminer les priorités de la Ville pour les prochaines années. M. Lemay invite les citoyens à répondre à la phase 2 dans les semaines à venir.
- **Fête nationale du Québec** – M. Lemay félicite les employés municipaux, les organismes communautaires et les commanditaires qui ont fait de la journée du 24 juin un succès. Malgré la température incertaine, de nombreux citoyens étaient présents au Julie-Tour et à la soirée. L'ambiance était à la fête.
- **Aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 20 est entre Sainte-Julie et Beloeil** – M. Lemay explique en quoi consiste ce projet d'aménagement sur l'autoroute 20.

- **Accueil des nouveaux résidents** – M. Lemay indique que la Ville a lancé un projet innovant visant à accueillir chaleureusement les nouveaux résidents de la ville. Ainsi, les nouveaux résidents peuvent assister à une rencontre personnalisée leur permettant d’avoir les réponses à leurs interrogations entourant les différents services offerts par la Ville. Cet échange, d’une durée d’une heure, est disponible en mode virtuel, téléphonique ou en présentiel.
- **Activités estivales** – M. Lemay invite les citoyens à participer aux nombreuses activités gratuites qui se tiendront tout l’été à Sainte-Julie.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- **Achat d’une propriété en zone agricole** – Demande pour modifier le règlement de zonage afin qu’un cabinet de dentiste soit autorisé dans la zone rurale concernée;
- **Tour de télécommunications Rogers** – Demande afin de savoir à quel endroit sera située cette nouvelle tour;
- **Bornes de recharge électriques pour véhicules mi-lourds et lourds** – Demande pour savoir à quel endroit seront installées ces nouvelles bornes;
- **Cautionnements en faveur du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) (Point 6.1 à l’ordre du jour)** – Demande afin de comprendre les raisons pour lesquelles la Ville se porte caution en faveur du CCSSJ pour permettre les travaux de rénovation à la piscine intérieure;
- **Aéroport de Saint-Hubert – Nuisances causées par les avions** – Demande pour connaître les derniers développements dans ce dossier;
- **Boîte de service – Entrée d’eau** – Demande concernant les frais de 100 \$ exigés par la Ville pour l’ouverture d’une entrée d’eau.

23-302

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière